

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021**

L'An deux mil vingt-et-un, le quinze avril à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à huis clos, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, DUBUY Philippe, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, MÉSANGE Gilles, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, COLAS Myriam, DUPAS Brigitte, DE FLORIS Quentin, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie

Membre excusé : DUBUY Philippe (a donné procuration à Mme COLAS Myriam)

Membre absent, n'a pas participé au vote des 3 premières délibérations : DE FLORIS Quentin

Secrétaire de séance : VERNA GUILLO Agnès

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, et en conformité avec les consignes gouvernementales, cette séance se déroule sans public. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de voter le huis-clos.

Ordre du jour :

- 1) Approbation des comptes de gestion 2020
- 2) Vote des Comptes administratifs 2020
- 3) Affectation des résultats
- 4) Vote des taxes locales d'imposition 2021
- 5) Vote du budget primitif 2021 et des budgets annexes
- 6) Compte rendu de commissions
- 7) Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 à l'unanimité.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2020**

Monsieur LABBÉ soumet à l'assemblée délibérante les comptes de gestion 2020 de la commune, de la zone commerciale « La Valstière », du lotissement Etang Rondeau et du RAM réalisés par M. Dubois, comptable de la Trésorerie de Blois-Agglomération.

<u>I/ COMMUNE</u>	<b>RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2019</b>	<b>PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
INVESTISSEMENT	-133 347,87 €		46 181,82 €	-87 166,05 €
FONCTIONNEMENT	661 718,04 €	135 273,87 €	307 923,26 €	834 367,43 €
TOTAL	528 370,17 €	135 273,87 €	<u>354 105,08 €</u>	<b>747 201,38 €</b>

Le compte de gestion de la commune présente un résultat excédentaire de fonctionnement de 307 923,26 €, un résultat excédentaire d'investissement de 46 181,82 € et un solde excédentaire de 354 105,08 €.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (Quentin DE FLORIS, absent, n'a pas participé au vote)

APPROUVE à l'unanimité (14 votants) les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

<b>2/ ZC VALSTIERE</b>	<b>RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2019</b>	<b>PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
INVESTISSEMENT	-37 673,70 €		27 251,90 €	-10 421,80 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	-37 673,70 €	0,00 €	27 251,90 €	-10 421,80 €

Le compte de gestion du budget annexe ZC VALSTIERE présente un résultat de fonctionnement de 0,00 €, un résultat excédentaire d'investissement de 27 251,90 € et un résultat brut de clôture déficitaire de 10 421,80 €.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (Quentin DE FLORIS, absent, n'a pas participé au vote)

APPROUVE à l'unanimité (14 votants) les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

<b>3/ LOTISSEMENT</b>	<b>RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2019</b>	<b>PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>RESULTAT BRUT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020</b>
INVESTISSEMENT	-5 099,35 €	0,00 €	126 225,83 €	121 126,48 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	-5 099,35 €	0,00 €	126 225,83 €	121 126,48 €

Le compte de gestion du budget annexe LOTISSEMENT ETANG RONDEAU présente un résultat de fonctionnement de 0,00 €, un résultat excédentaire d'investissement de 126 225,83 € et un solde brut de clôture excédentaire de 121 126,48 €.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (Quentin DE FLORIS, absent, n'a pas participé au vote)

APPROUVE à l'unanimité (14 votants) les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

<u>4/ RAM</u>	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT BRUT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
INVESTISSEMENT	1 201,88 €	0,00 €	0.00 €	1 201,88 €
FONCTIONNEMENT	8 707,68 €	0,00 €	4 189,30 €	12 896,98 €
TOTAL	9 909,56 €	0,00 €	4 189,30 €	14 098,86 €

Le compte de gestion du budget annexe RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 4 189,30 €. Un résultat d'investissement égal à 0 € et un résultat brut de clôture excédentaire de 14 098,86 €.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité (15 votants) les comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

➤ **Vote des comptes administratifs 2020**

❖ **COMMUNE**

Le compte administratif de l'exercice 2020 est conforme que compte de gestion présenté précédemment et est arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2020	1 110 079,70 €
Dépenses de fonctionnement 2020	802 156,44 €
Résultat de l'exercice 2020 – excédent	+307 923,26 €
Résultat antérieurs reportés	+526 444,17 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 – résultat à affecter</b>	<b>834 367,43 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		<b><i>Détail des RAR = report BP 2021</i></b>
Recettes d'investissement 2020	161 861,39 €	<i>D- Ruisseau Rochettes : 1 832 €</i>
Dépenses d'investissement 2020	115 679,57 €	<i>D -Terrain SC3G : 3 989,53€</i>
Résultat de l'exercice 2020 – excédent	+ 46 181,82 €	<i>D -Travaux cuisine : 31 318,41 €</i>
Résultat antérieurs reportés	- 133 347,87 €	<i>D - Panneaux : 714,84 €</i>
Solde des restes à réaliser	- 13 854,78 €	<i>R – DSR 2020 : 24 000 €</i>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 – résultat à affecter</b>	<b>-101 020,83 €</b>	

Madame le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1<sup>er</sup> adjoint et après approbation du Compte de Gestion 2020,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (14 voix pour) le compte administratif 2020 de la commune.

❖ **ZC VALSTIERE**

Le compte administratif de l'exercice 2020 est conforme que compte de gestion présenté précédemment et est arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2020	28 000,00 €
Dépenses de fonctionnement 2020	<u>28 000,00 €</u>
Résultat de l'exercice	0 €

<b>Section d'investissement</b>	
Recettes d'investissement 2020	28 000,00 €
Dépenses d'investissement 2020	748,10 €
Résultat de l'exercice 2020 – excédent	+27 251,90 €
Résultat antérieurs reportés	-37 673,70 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 – résultat à affecter</b>	<b>- 10 421,80€</b>

Madame le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1<sup>er</sup> adjoint et après approbation du Compte de Gestion 2020,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (14 voix pour) le compte administratif 2020 de la Zone Commerciale Valstière.

❖ **LOTISSEMENT ETANG RONDEAU**

Le compte administratif de l'exercice 2020 est conforme que compte de gestion présenté précédemment et est arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2020	28 873,52 €
Dépenses de fonctionnement 2020	<u>28 873,52 €</u>
Résultat de l'exercice	0 €

<b>Section d'investissement</b>	
Recettes d'investissement 2020	155 099,35 €
Dépenses d'investissement 2020	28 873,52 €
Résultat de l'exercice 2020 – excédent	+ 126 225,83 €
Résultat antérieurs reportés	- 5 099,35 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 – résultat à affecter</b>	<b>+121 126,48€</b>

Madame le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LABBÉ, 1<sup>er</sup> adjoint et après approbation du Compte de Gestion 2020,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (14 voix pour) le compte administratif 2020 de Lotissement Etang Rondeau.

## ❖ RAM

Le compte administratif de l'exercice 2020 est conforme que compte de gestion présenté précédemment et est arrêté comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement 2020	30 703,91 €
Dépenses de fonctionnement 2020	26 514,61 €
Résultat de l'exercice 2020 – excédent	+ 4 189,30 €
Résultat antérieurs reportés	+ 8 707,68 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 – résultat à affecter</b>	<b>+ 12 896,98 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Recettes d'investissement 2020	0 €
Dépenses d'investissement 2020	0 €
Résultat de l'exercice 2020 – excédent	1 201,88 €
Résultat antérieurs reportés	0
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 – résultat à affecter</b>	<b>1 201,88 €</b>

Madame le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de LABBÉ, 1<sup>er</sup> adjoint et après approbation du Compte de Gestion 2020,

- ADOPTE à l'unanimité des membres votants (14 voix pour) le compte administratif 2020 du RAM.

### ➤ **Affectation des résultats 2020**

## ❖ COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître :

- Un résultat déficitaire de la section d'investissement : 87 166,05 €
- Un solde des restes à réaliser négatif : 13 854,78 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 834 367,43 €

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement ;

- Excédent de fonctionnement à la couverture d'autofinancement (compte 1068) : 101 020,83 €
- Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) : 733 346,60 €

Le solde de la section d'investissement est reporté en dépenses (ligne 001) : - 87 166,05 €

## ❖ ZC VALSTIERE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat déficitaire de la section d'investissement : 10 421,80 €
- un solde des restes à réaliser : 0 €
- un résultat de fonctionnement : 0 €

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le déficit reporté d'investissement (ligne D001) de 10 421,80 €.

## ❖ LOTISSEMENT ETANG RONDEAU

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2020 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat net de fonctionnement égal à 0 €
- un excédent global cumulé d'investissement de 121 126,48 €

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal DÉCIDE de reporter le solde disponible de 121 126,48 € en recettes d'investissement (ligne 002).

## ❖ RAM

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 12 896,98 €
- Un excédent d'investissement cumulé de 1 201,88 €

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal DECIDE d'affecter les soldes disponibles comme suit :

- l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 12 896,98 €
- l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 1 201,88 €

## ➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le département du Loir-et-Cher, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 24,40 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 45,40 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 21 % et du taux 2020 du département, soit 24,40 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 50,67 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, au vu de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales, le produit fiscal attendu serait de 428 388 €. Il sera ajusté lorsque les services fiscaux nous notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2021 en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants Pour (13) – abstentions (2) – Contre (0),  
FIXE les taux d'imposition des deux taxes locales pour 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,40% (*se sont abstenus, Messieurs MÉSANGE et DE FLORIS*)  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,67% (*s'est abstenu Monsieur DE FLORIS*)

## ➤ VOTE DES BUDGETS 2021

### ❖ COMMUNE

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du projet de Budget Primitif 2021 et amené à se prononcer ;

Le volume global du Budget Primitif du budget principal de la commune s'élève à 2 032 016,96 €.

Par section (fonctionnement et investissement), le Budget Primitif s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement	Dépenses/Recettes	1 730 496,13 €
Investissement	Dépenses/Recettes	301 520,83 €

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 150 000,00 €.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), le Conseil Municipal VOTE le Budget Primitif communal 2021, par chapitre budgétaire, tel que présenté ci-dessus.

### ❖ ZC VALSTIERE

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du projet de Budget Primitif 2021 et amené à se prononcer ;

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), VOTE le Budget annexe Primitif 2021 ZC Valstière

- Fonctionnement dépenses / recettes : 0 €
- Investissement dépenses / recettes : 10 421,00 €

### ❖ LOTISSEMENT ETANG RONDEAU

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du projet de Budget Primitif 2021 et amené à se prononcer ;

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), VOTE le Budget annexe Primitif 2021 Etang Rondeau

- Fonctionnement dépenses / recettes : 167 015,52 €
- Investissement dépenses / recettes : 166 780,52 €

### ❖ RAM

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du projet de Budget Primitif 2021 et amené à se prononcer ;

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour), VOTE le Budget annexe Primitif 2021 du RAM

- Fonctionnement dépenses / recettes : 42 374,98 €
- Investissement dépenses / recettes : 1 201,88 €

## ➤ Compte rendu de commission

La Commission communication, loisirs, animation s'est réunie le 6 avril et a traité des sujets suivants :

- ❖ Feu d'artifice : la commission préconise de retenir le devis de la société Artificiel pour un montant H.T. de 1 500 € avec une option d'un montant H.T de 350 €.
- ❖ Réalisation d'un parcours de santé à l'étang et au parc Georges Duvoux : les membres de la commission entérinent le projet et plusieurs devis comparatifs sont en cours d'étude.

- ❖ Projet de construction d'un Skate-park : la plateforme serait installée derrière le terrain de foot. La CAF peut subventionner le projet s'il est porté par un collectif de jeunes et si un dossier est déposé avant la fin avril.
- ❖ Décoration de Noël du rond-point : le Conseil Départemental consulté a rendu un avis favorable.
- ❖ Communication numérique de la commune : la commission propose de faire évoluer le site internet et d'adapter la communication à tous les publics (installation d'un panneau d'affichage numérique, création d'une page Facebook, application panneau Pocket). Le choix des supports sera validé après consultation des habitants (enquête dans l'Herbaltois).
- ❖ Création d'une animation sur la place de l'Hôtel de ville (récupération des tourets de fibre optique, customisation pour réaliser à titre d'exemple un jeu de damier).

### ➤ Questions diverses

- ❖ Présentation d'une estimation établie par La Poste d'un montant TTC de 2 508 € pour la fourniture et la livraison de panneaux de rue et plaques de numéros. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- ❖ Présentation d'un devis établi par La Poste d'un montant TTC de 1 182 € pour la mise à disposition de modèle de courriers, mise en page, impression, routage y compris leurs distributions aux habitants et remise commentés par les facteurs. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
- ❖ Travaux de réfection des boiseries de la salle des fêtes (marches), signature d'un devis complémentaire avec l'entreprise PORTEVIN d'un montant TTC de 540 €.
- ❖ PLUI HD – le Conseil Municipal est informé de l'obligation de densifier les dents creuses en priorité (loi ALUR). En conséquence, une diminution de la zone retenue du futur lotissement Etang Rondeau est à l'étude pour tenir compte des surfaces constructibles encore disponibles ZK 22, ZK 23, ZK 87, ZK 88, ZK 90 et ZK 92.
- ❖ Proposition d'adhésion au CAUE (conseils planification urbaine, construction, réhabilitation, aménagement ou organisation d'espaces, plantations...) Le Conseil Municipal donne un avis défavorable.
- ❖ Une Subvention de fonctionnement de 30 000 € a été accordée par Agglopolys à l'école de musique de la Chapelle-Vendômoise pour 78 élèves inscrits (dont 13 sont domiciliés à Herbault).
- ❖ Attribution des subventions aux associations communales : un courrier sera adressé courant mai à chaque Président d'association leur demandant de fournir un dossier de demande de subvention accompagné d'un rapport d'activité et du budget prévisionnel de l'année.
- ❖ Les élections départementales et régionales sont reportées au 20 et 27 juin 2021.

*Calendrier des prochains conseils municipaux : 19 mai, 16 juin, 21 juillet.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.*